

Conseil scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Recommandation sur la prise en compte de la médiation scientifique dans les évaluations

Le Conseil scientifique de l'Insmi recommande que lors des évaluations individuelles (recrutement, évaluation d'activité, promotion, etc.) soient pris en compte les aspects d'engagement en faveur de la médiation scientifique, au même titre que les autres critères, car cet investissement est très important pour la communauté et son interaction avec le monde extra-académique.

Les Sections du Comité national étant renouvelées à la rentrée 2021, le CSI invite en particulier la nouvelle Section 41 à incorporer ces aspects lors de la rédaction des critères de recrutement, évaluation et promotion, qu'elle doit statutairement rendre publics en début de mandat pour toute la durée de celui-ci.

Recommandation adoptée le 5 juillet 2021

16 votants : 16 oui, 0 non, 0 abstention

**Rémi CARLES,
Président du CS INSMI**

Destinataires :

- Pascal AUSCHER, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions
- Didier BRESCH, président de la Section 41,
- Fabrice PLANCHON, président de la Section 25 Mathématiques du CNU
- Fabienne COMTE, présidente de la Section 26 Mathématique appliquées et applications des mathématiques du CNU
- Frédéric HÉRAU, conseiller scientifique au département d'évaluation de la recherche du Hcéres

En copie :

- Olivier DRAPIER, président du CS IN2P3
- Patricia GIBERT présidente du CSI INEE
- Claudine GILBERT, présidente du CS INP
- Yaël GROSJEAN, président du CS INSB
- Béatrice MARTICORENA, présidente du CS INSU
- Olivier SANDRE, président du CS INC
- Serge SIMOENS, président du CS INSIS
- Isabelle QUEINNEC, présidente du CS INS2I
- Nathalie VIENNE-GUERRIN, présidente du CS INSHS